

LA SUBVENTION FÉDÉRALE À LA SURREPTITIOUS
REDEMPTION ASSOCIATION DE LONDON

Question n° 139—**M. MacDonald (Egmont)**

1. Le gouvernement a-t-il accordé une subvention à la *Surreptitious Redemption Association* de London et, dans l'affirmative, a) quel montant a-t-il accordé, b) à quel titre l'a-t-il accordé, c) quand l'association en question a-t-elle été établie, d) quels en sont les objectifs, e) en exigera-t-on des rapports?

2. Accorde-t-on des subventions semblables à d'autres associations au Canada et, dans l'affirmative, lesquelles et à combien les subventions s'élèvent-elles?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): 1. La *Surreptitious Redemption Association* de London a reçu une subvention de la Direction de la citoyenneté et du civisme du secrétariat d'État.

a) \$5,000.

b) La subvention a été accordée parce que les activités de l'Association répondent à l'un des objectifs que recherche la Direction de la citoyenneté et du civisme lorsqu'elle accorde une subvention, savoir la participation des citoyens.

c) L'Association a été créée en septembre 1970.

d) Les buts de l'Association, tels qu'ils sont énoncés dans la demande faite au Ministère, sont les suivants: (i) permettre aux jeunes de London de s'affirmer comme individus dans un climat de sollicitude et d'amitié; (ii) fournir à ces jeunes un centre de liaison et de discussion pour leur permettre de déterminer leur propre avenir sans ingérence de l'extérieur, dans une atmosphère de collaboration avec le plus grand nombre possible d'agences et d'organisations de services sociaux; (iii) permettre à la population locale de connaître les problèmes des jeunes tels qu'ils sont perçus par les jeunes et, aux jeunes, de prendre conscience des ressources et des idées qui s'offrent à eux au niveau local.

e) Un rapport complet des activités de l'Association et des résultats obtenus au bout de quatre mois a été exigé.

2. Mis à part les subventions accordées par le programme «Perspectives-Jeunesse», aucune autre subvention n'a été accordée au titre du programme de promotion du civisme expressément pour favoriser la participation de la jeunesse dite «marginale».

[Traduction]

LES DÉPENSES D'ENTRETIEN DES AUTEURS DU RAPT DE
JAMES CROSS

Question n° 142—**M. Deakon:**

Le Canada et Cuba ont-ils conclu un accord financier concernant l'entretien des auteurs de l'enlèvement de M. James Cross exilés à Cuba et, dans l'affirmative, à quoi le Canada s'est-il engagé?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, il n'existe aucun accord ni disposition financière à ce sujet.

LES ENFANTS INDIENS—LA FRÉQUENTATION DES
ÉCOLES

Question n° 146—**M. Orlikow:**

1. Combien d'enfants indiens fréquentent l'école élémentaire et combien fréquentent l'école secondaire et, parmi eux, combien d'enfants des niveaux élémentaire et secondaire fréquentent des écoles qui sont a) entièrement indiennes, b) intégrées?

2. Comment le pourcentage des Indiens fréquentant a) l'école élémentaire, b) un cours secondaire se compare-t-il au pourcentage de la population générale?

[M. Duquet.]

3. Combien d'étudiants indiens fréquentent l'université ou d'autres établissements d'études supérieures?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et Statistique Canada m'informent comme suit:

1. Pour 1970-1971

	Écoles indiennes	Écoles intégrées	Total
Niveau élémentaire	26,003	31,085	57,088
Niveau secondaire	262	8,509	8,771
*Cours spéciaux	127	1,448	1,575

*Les cours spéciaux sont des cours de trois mois ou moins qui, normalement, n'exigent pas un certificat de l'enseignement secondaire.

2. En ce qui touche les élèves indiens a) 84.7 p. 100 d'entre eux fréquentaient l'école élémentaire au 31 mars 1971 b) 13 p. 100 d'entre eux fréquentaient l'école secondaire au 31 mars 1971.

En ce qui concerne le nombre total d'élèves dans les écoles élémentaires et secondaires: a) 73.6 p. 100 fréquentaient les écoles élémentaires au cours de l'année scolaire 1969-1970 b) 26.4 p. 100 fréquentaient les écoles secondaires au cours de l'année scolaire 1969-1970.

Les chiffres ne sont pas connus pour l'année scolaire 1970-1971.

3. Au 31 mars 1971, l'inscription d'étudiants indiens aux universités ou autres établissements d'études supérieures était la suivante: Aux universités 432 (ce chiffre comprend l'inscription aux cours d'été). Aux cours professionnels 601 (ce chiffre comprend les cours de pédagogie et de soins infirmiers).

LES ENFANTS INDIENS—LA FRÉQUENTATION DES
ÉCOLES

Question n° 147—**M. Orlikow:**

1. Dans quelle mesure le pourcentage des écoliers indiens qui commencent le cours secondaire se compare-t-il au pourcentage de la population qui commence le cours secondaire?

2. Dans quelle mesure le pourcentage des étudiants indiens qui obtiennent le diplôme du cours secondaire se compare-t-il au pourcentage de la population qui obtient le diplôme du cours secondaire?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): La même question a été posée le 5 février 1970. La réponse fournie a alors été pour l'année scolaire 1967-1968, la dernière année pour laquelle on disposait de données. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien peut maintenant fournir les renseignements suivants: 1. En 1969-1970, environ 90 p. 100 des élèves indiens inscrits qui étaient en 8^e année ont accédé à la 9^e l'année suivante;

2. En 1969-1970, environ 69.8 p. 100 des élèves indiens inscrits qui étaient en 12^e et 13^e années ont terminé leur année avec succès.

En ce qui concerne Statistique Canada: 1. 97.8 p. 100 du nombre total d'élèves en 8^e année en 1968-1969 sont passés en 9^e en 1969-1970. Les chiffres ne sont pas encore connus pour 1970-1971.